

Bruxelles, le 13 novembre 2025  
(OR. en)

15150/25

**ECOFIN 1489**  
**UEM 540**  
**STATIS 86**  
*ECB*  
*EIB*

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: délégations  
Objet: Statistiques de l'UE  
– Conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2025 (13 novembre 2025)

---

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE en 2025, approuvées par le Conseil lors de sa 4130<sup>e</sup> session tenue le 13 novembre 2025.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL**  
**SUR LES STATISTIQUES DE L'UE EN 2025**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

À la lumière des priorités fixées dans les précédentes conclusions du Conseil sur les statistiques de l'UE publiées en novembre 2024, notamment pour ce qui est du rapport du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM, et compte tenu des priorités politiques de l'UE pour la période 2024-2029, le Conseil a fait le point sur les progrès relatifs aux obligations d'information dans le cadre de l'UEM, aux statistiques destinées à la procédure concernant les déficits excessifs (PDE), à la surveillance des déséquilibres macroéconomiques et aux statistiques structurelles.

**Des statistiques européennes adaptées aux besoins du futur**

Le Conseil SE FÉLICITE de la révision du règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes et ENCOURAGE le système statistique européen (SSE) à tirer parti des nouvelles dispositions relatives à l'amélioration de l'accès aux données administratives et aux données numériques détenues par le secteur privé afin de favoriser l'innovation et d'établir des statistiques officielles européennes plus actuelles, plus détaillées et présentant un meilleur rapport coût-efficacité.

Le Conseil PREND NOTE du 20<sup>e</sup> anniversaire du code de bonnes pratiques de la statistique européenne et EST CONSCIENT de l'importance qu'il y a à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir le respect effectif de l'indépendance professionnelle des instituts de statistique dans un contexte marqué par une désinformation croissante. Le Conseil INVITE le système statistique européen à réfléchir à une éventuelle actualisation du code en vue de relever les défis découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle, des nouvelles sources de données et d'autres techniques innovantes dans la production de statistiques européennes.

Le Conseil RÉAFFIRME qu'il est déterminé à préserver la qualité, l'actualité et la pertinence des statistiques européennes, tout en INSISTANT sur la nécessité de réduire la charge administrative pesant sur les entreprises et les organismes publics. À cet égard, le Conseil SALUE les efforts déployés par le système statistique européen pour contribuer au programme de simplification de l'UE, conformément à la communication de la Commission du 11 février 2025 sur la mise en œuvre et la simplification, grâce à la réutilisation de données déjà collectées, aux nouvelles sources de données et aux innovations technologiques. Le Conseil DEMANDE au système statistique européen de mener en priorité les tests de résistance de la législation de l'UE en matière de statistiques afin de recenser les mesures de simplification et de réduction des charges susceptibles d'être mises en œuvre, et INVITE la Commission à rendre régulièrement compte des progrès accomplis.

Le Conseil SALUE les efforts déployés pour renforcer davantage l'étroite coopération entre le SSE et le SEBC aux fins de la production de statistiques européennes, comme il ressort du règlement (CE) n° 223/2009 révisé relatif aux statistiques européennes (règlement (UE) 2024/3018) et de la recommandation de la BCE pour un règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2533/98 concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne (BCE/2025/17). Le Conseil SOULIGNE que ces révisions impriment un nouvel élan pour optimiser les avantages d'une étroite coopération entre le système statistique européen et le SEBC en vue de la production de statistiques officielles européennes de haute qualité.

### **Allouer des ressources en adéquation avec les priorités des statistiques européennes**

Le Conseil EST CONSCIENT que la mise en œuvre du système mondial actualisé des comptes nationaux est essentielle pour que les statistiques européennes et nationales reflètent les réalités d'une économie numérique, mondiale et durable. Le Conseil SOULIGNE qu'il est urgent que les États membres assurent l'adéquation des ressources humaines et financières requises pour le développement et la production de statistiques officielles européennes, y compris les ressources nécessaires pour les travaux substantiels à réaliser en ce qui concerne l'actualisation du système européen des comptes nationaux et pour exploiter le potentiel des nouvelles sources de données et des nouvelles technologies.

Le Conseil PREND NOTE du fait que la proposition de la Commission relative au programme pour le marché unique et les douanes comprend un objectif spécifique et une annexe portant sur le prochain cadre de programmation pour les statistiques européennes, qui vise à refléter les priorités et les objectifs stratégiques définis dans la position commune sur le futur des statistiques européennes adoptée en 2025 par le système statistique européen.

### **Rapport 2025 du CEF sur les obligations d'information dans le cadre de l'UEM**

Le Conseil SE FÉLICITE des nouvelles améliorations apportées à la qualité et à la disponibilité des principaux indicateurs économiques européens (PIEE). Le Conseil SOULIGNE le rôle important que les PIEE continuent de jouer comme base pour assurer le suivi des évolutions économiques à court terme et ATTEND AVEC INTÉRÊT de nouveaux progrès pour combler les lacunes restantes.

Le Conseil SALUE les activités en cours dans le cadre de l'initiative du G20 sur les lacunes en matière de données et, en particulier, les travaux entrepris sur les statistiques concernant le changement climatique et les mesures de répartition des revenus, de la consommation et du patrimoine des ménages, qui contribuent à la conduite des principales politiques de l'UE.

### **Statistiques pour le pacte de stabilité et de croissance (PSC) et soutien méthodologique pour les données relatives à la défense européenne**

Le Conseil SOULIGNE que les travaux statistiques en cours sur des orientations méthodologiques avancées sont nécessaires pour l'enregistrement des dépenses de défense dans les statistiques de finances publiques. Le Conseil ENCOURAGE le renforcement du dialogue et de la coordination entre les parties prenantes européennes et nationales concernées afin d'améliorer la comparabilité, la fiabilité et la transparence des statistiques sur les dépenses de défense et de garantir la fourniture en temps utile par les autorités statistiques nationales de données sur les dépenses de défense telles que définies dans les comptes nationaux et sur les dépenses relevant de l'instrument SAFE, au titre de la communication des données à Eurostat dans le cadre de la PDE, et dans le contexte de l'activation de clauses dérogatoires nationales.

## **Statistiques macroéconomiques**

Le Conseil SE FÉLICITE de l'actualisation du système mondial des comptes nationaux des Nations unies (SCN 2025) et du manuel de la balance des paiements (MBP7), qui apporte des améliorations importantes à la mesure de la transformation numérique, de la mondialisation, du bien-être et de la durabilité, et ENCOURAGE le système statistique européen à poursuivre l'actualisation du système européen des comptes (SEC 2010) afin d'intégrer pleinement ces améliorations et de maintenir la comparabilité au niveau international et entre les États membres de l'UE, de manière à garantir des statistiques de haute qualité dans l'intérêt des utilisateurs, y compris à des fins administratives européennes.

## **Statistiques pour la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM)**

Le Conseil SE FÉLICITE de l'assurance qualité des statistiques qui sous-tendent la PDM, et ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le rapport annuel SSE-SEBC sur l'évaluation de la qualité des statistiques relatives à la PDM, élaboré par Eurostat et la BCE, PRENANT NOTE des actions qui y sont recensées.

## **Indicateurs de l'immobilier commercial**

Le Conseil PREND NOTE de la proposition de la Commission en vue d'un règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques non financières de l'immobilier commercial, qui devrait contribuer à mettre en œuvre les recommandations du CERS et combler les lacunes recensées dans la disponibilité de statistiques comparables concernant les prix, les loyers et le début de la construction de bâtiments dans le secteur de l'immobilier commercial.

## **Logement**

Le Conseil SOULIGNE l'importance stratégique que revêt la disponibilité de statistiques actuelles et de haute qualité sur les logements abordables et durables, et SALUE les efforts déployés par le système statistique européen pour améliorer les statistiques dans ce domaine. Le Conseil SOULIGNE qu'il importe de prendre en considération la nécessité de limiter la charge administrative et les coûts pour les États membres, les entreprises et les citoyens.

## **Repenser les statistiques européennes d'entreprises**

Le Conseil ACCUEILLE FAVORABLEMENT la refonte envisagée des statistiques européennes sur les entreprises et le commerce en vue de fournir des informations de meilleure qualité concernant la compétitivité, la productivité et la résilience des entreprises de l'UE et leurs chaînes d'approvisionnement. Le Conseil PRÉCONISE d'accorder une attention particulière à la poursuite de la réduction de la charge administrative ainsi que des coûts liés à la production des différentes statistiques, tout en conservant leur qualité.

## **Statistiques pour les transitions écologique et énergétique**

Le Conseil EST CONSCIENT des contributions apportées par les statistiques aux transitions écologique et énergétique, y compris en ce qui concerne les énergies renouvelables, les prix de l'électricité et du gaz, l'atténuation du changement climatique, la sécurité alimentaire ainsi que la transition des marchandises et des passagers vers des modes de transport moins polluants. Le Conseil SALUE les efforts déployés par le système statistique européen pour faire progresser la fourniture de statistiques actuelles et de haute qualité au titre du règlement (UE) n° 691/2011 révisé relatif aux comptes économiques européens de l'environnement.

## **Statistiques de l'agriculture et de la pêche**

Le Conseil PREND NOTE de la proposition de la Commission relative aux statistiques européennes de la pêche et de l'aquaculture, qui devrait rationaliser les actes juridiques en vigueur et réduire la charge administrative grâce à la réutilisation des données pertinentes provenant des bases de données ou des registres établis par le droit de l'Union.

## **Statistiques sociales**

Le Conseil SOULIGNE l'importance cruciale que revêtent des statistiques sociales européennes intégrées de haute qualité pour l'élaboration des politiques sociales européennes, y compris le socle européen des droits sociaux.

**Dix-septième rapport du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS) concernant la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne**

Le Conseil PREND NOTE du dix-septième rapport du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS), chargé d'exercer un contrôle indépendant sur le système statistique européen en ce qui concerne la mise en œuvre du code de bonnes pratiques.

---